REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21940068600339

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE SAINT MAUR

POSTE COMPTABLE DE : SAINT MAUR DES FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET: PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN (2)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 4 II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10 B2 - Balance générale du budget - Recettes 11 III - Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 **IV - Annexes** A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 28 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 29 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 30 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 32 A3.2 - Etalement des provisions 33 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet 36 A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 37 A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 38 A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 39 A8.3 - Opérations liées aux cessions 40 A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 41 A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 42 A10 - Etat des travaux en régie 43 **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 45 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 46 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 47 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 48 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 49 B1.6 - Etat des autres engagements donnés 50 B1.7 - Etat des engagements reçus 51 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 52 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 53 C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 54 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 56 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 57 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 58 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 59

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 60

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

⁽¹⁾ A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

⁽²⁾ Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

⁽³⁾ A compléter par un seul des deux choix suivants :

⁻ semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

⁻ budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			
VUE D'ENSEMBLE	A1		

EXECUTION DU BUDGET

		D	EPENSES		RECETTES	SOLD	E D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	А	1 367 675,62	G	1 183 741,88	G-A	-183 933,74
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	342 286,74	н	610 364,48	Н-В	268 077,74

172 612,26 0,00 Report en section С **REPORTS DE** d'exploitation (002) (si déficit) (si excédent) L'EXERCICE D 0,00 228 333,80 Report en section d'investissement (001) (si déficit) (si excédent)

RESTES A REALISER A
REPORTER EN N+1 (2)

Section d'exploitation

E 0,00 K 0,00

Section d'investissement F 93 463,00 L 0,00

TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 = E+F 93 463,00 = K+L 0,00

	_	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	1 540 287,88	= G+I+K	1 183 741,88	-356 546,00
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	435 749,74	= H+J+L	838 698,28	402 948,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 976 037,62	= G+H+l+J+K+L	2 022 440,16	46 402,54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé		engagées non ndatées	Titres restant à émettre	
TOTAL	DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	0,00	к (
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	93 463,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	93 463,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
·		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	224 137,88	178 749,61	44 443,47	0,00	944,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	153 135,00	153 123,30	0,00	0,00	11,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	408,87	0,00	0,00	91,13
Т	otal des dépenses de gestion courante	377 772,88	332 281,78	44 443,47	0,00	1 047,63
66	Charges financières	410 000,00	200 281,00	174 728,67	0,00	34 990,33
67	Charges exceptionnelles	6 580,00	5 576,22	0,00	0,00	1 003,78
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	Il des dépenses réelles d'exploitation	794 352,88	538 139,00	219 172,14	0,00	37 041,74
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	610 367,00	610 364,48			2,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	610 367,00	610 364,48			2,52
	TOTAL	1 404 719,88	1 148 503,48	219 172,14	0,00	37 044,26
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	172 612,26				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 142,14	305 701,90	0,00	0,00	324 440,24
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	630 142,14	305 701,90	0,00	0,00	324 440,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	900 000,00	830 850,00	0,00	0,00	69 150,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	1 530 142,14	1 136 551,90	0,00	0,00	393 590,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 190,00	47 189,98			0,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	47 190,00	47 189,98			0,02
	TOTAL	1 577 332,14	1 183 741,88	0,00	0,00	393 590,26
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	521 510,80	43 538,70	93 463,00	384 509,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	521 510,80	43 538,70	93 463,00	384 509,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	251 558,06	0,00	18 441,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	270 000,00	251 558,06	0,00	18 441,94
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	791 510,80	295 096,76	93 463,00	402 951,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	47 190,00	47 189,98		0,02
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	47 190,00	47 189,98		0,02
	TOTAL	838 700,80	342 286,74	93 463,00	402 951,06
	Pour information	0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	610 367,00	610 364,48		2,52
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	610 367,00	610 364,48		2,52
	TOTAL	610 367,00	610 364,48	0,00	2,52
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	228 333,	80		

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
 (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	223 193,08		223 193,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	153 123,30		153 123,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	408,87		408,87
66	Charges financières	375 009,67	0,00	375 009,67
67	Charges exceptionnelles	5 576,22	0,00	5 576,22
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	610 364,48	610 364,48
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	757 311,14	610 364,48	1 367 675,62

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	172 612,26
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 540 287,88

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 189,98	47 189,98
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	251 558,06	0,00	251 558,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 538,70	0,00	43 538,70
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	295 096,76	47 189,98	342 286,74

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	342 286,74

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	305 701,90		305 701,90
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	830 850,00	47 189,98	878 039,98
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 136 551,90	47 189,98	1 183 741,88

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1		0,00
	=	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 183 741,88

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		475 651,08	475 651,08
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			134 713,40	134 713,40
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	610 364,48	610 364,48

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	228 333,80
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 698,28

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Cel Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap/	Libellé (1)		Crédits emplo	oyés (ou restant :	à employer)			
art (1)	. ,	Crédits ouverts Charges Restes à		ouverts	Restes à		Restes à	Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés		
011	Charges à caractère général (2) (3)	224 137,88	178 749,61	44 443,47	0,00	944,80		
60222	Produits d'entretien	1 130,00	992,04	0,00	0,00	137,96		
604	Achats d'études, prestations de services	82 380,00	37 534,09	43 646,05	0,00	1 199,86		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	55 232,88	55 211,35	0,00	0,00	21,53		
6063	Fournitures entretien et petit équipt	460,00	460,71	0,00	0,00	-0,71		
6064	Fournitures administratives	240,00	238,29	0,00	0,00	1,71		
6066	Carburants	550,00	344,47	0,00	0,00	205,53		
6068	Autres matières et fournitures	5 890,00	5 887,16	0,00	0,00	2,84		
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00		
6156	Maintenance	33 820,00	33 081,07	797,42	0,00	-58,49		
6161 6168	Multirisques	19 785,00	19 784,30	0,00 0,00	0,00 0,00	0,70 0,89		
6236	Autres Catalogues et imprimés	9 025,00 1 230,00	9 024,11 1 230,30	0,00	0,00	-0,30		
6262	Frais de télécommunications	12 050,00	12 049,99	0,00	0,00	0,01		
627	Services bancaires et assimilés	845,00	1 411,73	0,00	0,00	-566,73		
012	Charges de personnel, frais assimilés	153 135,00	153 123,30	0,00	0,00	11,70		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 185,00	1 182,51	0,00	0,00	2,49		
6411	Salaires, appointements, commissions	111 070,00	111 067,47	0,00	0,00	2,53		
6415	Supplément familial	170,00	165,50	0,00	0,00	4,50		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 460,00	15 459,00	0,00	0,00	1,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 250,00	25 248,82	0,00	0,00	1,18		
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	500,00	408,87	0,00	0,00	91,13		
651	Redevances pour licences, logiciels,	500,00	408,87	0,00	0,00	91,13		
	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	377 772,88	332 281,78	44 443,47	0,00	1 047,63		
	= (011+012+014+65)	0,00	332 23 1,1 3		0,00	,		
66	Charges financières (b) (5)	410 000,00	200 281,00	174 728,67	0,00	34 990,33		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	560 000,00	560 262,18	0,00	0,00	-262,18		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-150 000,00	-359 981,18	174 728,67	0,00	35 252,51		
67	Charges exceptionnelles (c)	6 580,00	5 576,22	0,00	0,00	1 003,78		
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 580,00	5 576,22	0,00	0,00	3,78		
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues (f)	0,00						
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	794 352,88	538 139,00	219 172,14	0,00	37 041,74		
	= a+b+c+d+e+f	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,	,	5,55			
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	610 367,00	610 364,48			2,52		
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	475 652,00	475 651,08			0,92		
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	134 715,00	134 713,40			1,60		
	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA	610 367,00	610 364,48			2,52		
101	SECTION D'INVESTISSEMENT	610 367,00	610 364,48			2,52		
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	610 367,00	610 364,48			2,52		
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 404 719,88	1 148 503,48	219 172,14	0,00	37 044,26		
	Pour information	172 612,26						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

Montant des ICNE de l'exercice	174 728,67
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	359 981,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-185 252,51

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	ما الله	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 142,14	305 701,90	0,00	0,00	324 440,24
706	Prestations de services	630 142,14	305 701,90	0,00	0,00	324 440,24
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	. = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	630 142,14	305 701,90	0,00	0,00	324 440,24
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	900 000,00	830 850,00	0,00	0,00	69 150,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	850,00	0,00	0,00	-850,00
774	Subventions exceptionnelles	900 000,00	830 000,00	0,00	0,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
7	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	1 530 142,14	1 136 551,90	0,00	0,00	393 590,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	47 190,00	47 189,98			0,02
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	47 190,00	47 189,98			0,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
7	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	47 190,00	47 189,98			0,02
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 577 332,14	1 183 741,88	0,00	0,00	393 590,26
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	521 510,80	43 538,70	93 463,00	384 509,10
2135	Installations générales, agencements	511 915,80	35 794,89	93 463,00	382 657,91
2183	Matériel de bureau et informatique	4 350,00	2 499,89	0,00	1 850,11
2188	Autres immobilisations corporelles	5 245,00	5 243,92	0,00	1,08
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	521 510,80	43 538,70	93 463,00	384 509,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	251 558,06	0,00	18 441,94
1641	Emprunts en euros	270 000,00	251 558,06	0,00	18 441,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	270 000,00	251 558,06	0,00	18 441,94
7	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	791 510,80	295 096,76	93 463,00	402 951,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	47 190,00	47 189,98		0,02
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	47 190,00	47 189,98		0,02
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	47 190,00	47 189,98		0,02
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	47 190,00	47 189,98		0,02
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	838 700,80	342 286,74	93 463,00	402 951,06
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	610 367,00	610 364,48		2,52
28131	Bâtiments	245 610,00	245 610,84		-0,84
28135	Installations générales, agencements,	158 129,00	158 129,22		-0,22
28153	Installations à caractère spécifique	60 716,00	60 715,42		0,58
28154	Matériel industriel	3 025,00	3 025,20		-0,20
28182	Matériel de transport	2 292,00	2 292,20		-0,20
28183	Matériel de bureau et informatique	4 975,00	4 974,20		0,80
28184	Mobilier	905,00	904,00		1,00
4818	Charges à étaler	134 715,00	134 713,40		1,60
тот	AL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	610 367,00	610 364,48		2,52
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	610 367,00	610 364,48		2,52
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	610 367,00	610 364,48	0,00	2,52
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	228 333,80			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

ATT DETAIL DES SKEDTS DE TRESSKEKTE (1)									
	Date de la			Montant des ren	nboursements N				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N			
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement									
51928 Autres avances de trésorerie									
51931 Lignes de trésorerie									
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt									
5194 Billets de trésorerie									
5198 Autres crédits de trésorerie									
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
			Date		-			Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					10 798 635,78										
1641 Emprunts en euros (total)					10 798 635,78										
040014	SFIL CAFFIL	01/04/2008	01/04/2008	01/05/2008	823 240,28	С	Taux fixe à 3.48 %	3,480	3,530		А	С	0	E-3	
040016	SFIL CAFFIL	01/05/2010	01/05/2010	01/11/2010	167 662,00	С	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,250		А	Р	0	B-1	
040018	SFIL CAFFIL	01/08/2011	01/08/2011	01/12/2011	1 817 021,28	F	Taux fixe à 5.48 %	5,480	5,560		А	С	0	A-1	
040019	SFIL CAFFIL	09/01/2012	01/02/2012	01/07/2012	2 178 536,10	С	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,680	4,750		А	Х	0	E-1	
040020 ex 040017	SFIL CAFFIL	01/02/2011	01/02/2011	01/02/2013	1 784 188,07	С	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,710	12,900		A	P	0	F-6	
040021 ex 040015	Depfa Bank	20/06/2008	20/06/2008	22/06/2009	740 374,81	F	Taux fixe à 2 %	2,000	2,030		Α	С	0	A-1	
040022 Ream 040020	SFIL CAFFIL	18/02/2016	01/02/2017	01/02/2018	3 287 613,24	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	3,120		А	Р	0	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

					Emprunts e	t dettes à l'o	origine du contrat			_				
			Date					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor-	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 798 635,78									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprun	its et dettes au 31/12/	N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 842 644,00					251 558,06	560 262,18	0,00	174 728,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 842 644,00					251 558,06	560 262,18	0,00	174 728,67
040014	N	0,00	E-3	721 352,78	26,33	С	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x sprea	3,110	12 566,55	24 116,69	0,00	14 979,75
040016	N	0,00	B-1	139 798,11	19,83	С	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,240	4 334,57	6 123,04	0,00	976,26
040018	N	0,00	A-1	1 584 666,27	35,92	F	Taux fixe à 5.48 %	5,540	36 897,37	90 095,88	0,00	7 236,64
040019	N	0,00	E-1	1 646 479,34	16,50	С	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,730	94 891,30	82 628,04	0,00	39 169,74
040020 ex 040017	N	0,00	F-6	0,00	0,00	С	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	20,820	72 019,32	319 765,64	0,00	0,00
040021 ex 040015	N	0,00	A-1	462 734,26	14,47	F	Taux fixe à 7.5 %	7,580	30 848,95	37 532,89	0,00	18 702,17
040022 Ream 040020	N	0,00	A-1	3 287 613,24	13,08	F	Taux fixe à 3.08 %	3,110	0,00	0,00	0,00	93 664,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

						Emprun	ts et dettes au 31/12/	N					
			0.46				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		7 842 644,00					251 558,06	560 262,18	0,00	174 728,67	

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

-		AII	- KEPAKI	I I ION L	JEO EI	<u>MPRUNI</u>	S PAR STRU	JCTOKE DE	TAUX (HUR	(3 A I)				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
040016	SFIL CAFFIL	167 662,00	139 798,11	1	27,50	01/05/2010 - 01/11/2012	(Euribor 12 M-Floor -0.3 sur Euribor 12 M) + 0.3	Taux fixe à 4.19 %	43 336,90	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,240	6 123,04	0,00	1,78
TOTAL (B)		167 662,00	139 798,11						43 336,90			6 123,04	0,00	1,78
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
040014	SFIL CAFFIL	823 240,28	721 352,78	3	37,00	01/04/2008 - 01/05/2009	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x sprea	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x sprea	0,00	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x sprea	3,110	24 116,69	0,00	9,20
040019	SFIL CAFFIL	2 178 536,10	1 646 479,34	1	26,00		4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	461 712,21	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,730	82 628,04	0,00	20,99

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant
TOTAL (E)		3 001 776,38	2 367 832,12						461 712,21			106 744,73	0,00	30,19
Autres types de structures (F)														
040020 ex 040017	SFIL CAFFIL	1 784 188,07	0,00	6	6,00		Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	0,00		20,820	319 765,64	0,00	0,00
TOTAL (F)		1 784 188,07	0,00						0,00			319 765,64	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		4 953 626,45	2 507 630,23						505 049,11			432 633,41	0,00	31,97

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro	
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré	% de l'encours	68,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(tunnel)	Montant en euros	5 335 013,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	139 798,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	1	0	1	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	20,99	0,00	9,20	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 646 479,34	0,00	721 352,78	0,00	0,00	
	Nombre de produits						1
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

•													
	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture						Nature de la				Périodicité		Primes éve	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		71110 22				1 / (/										
		Effet de l'instrument de couverture														
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)									
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture							
Taux fixe (total)						0,00	0,00									
Taux variable simple (total)						0,00	0,00									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00									
Total						0,00	0,00									

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt refinance-		Organisme prêteur ou chef	Capital restant	Capital	Durée résidu-	Pério- dicité des rem-	Caractéristiques du taux			Coût	de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de	
contrat)	Année	Profil (5)	ment	de file	dû	réaménagé	elle	se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	1 455 421,47							1 832 191,77	319 765,64	72 019,32	0,00
040020 ex 040017	2011	Р	01/02/2017	SFIL CAFFIL	0,00	1 455 421,47	0,00	A	С	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	20,820		1 832 191,77	319 765,64	72 019,32	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					3 287 613,24	3 287 613,24								0,00	0,00	93 664,11
040022 Ream 040020	2017	Р	01/02/2017	SFIL CAFFIL	3 287 613,24	3 287 613,24	13,08	Α	F	Taux fixe à 3.08 %	3,110			0,00	0,00	93 664,11

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de			Durée résiduelle en années		Taux (2)		Taux (2)		ι (2)		Nominal		et pério	ortissement dicité de sement (6)			Annuité payée dan:	s l'exercice (s'il y a eu)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dù au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	19/06/2001
CGCT) : 1524.49 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions de bâtiments	60	19/06/2001
L	Agencements et aménagements de bâtiments	60	19/06/2001
L	Installations électriques et téléphoniques	15	19/06/2001
L	Matériel d incendie	5	19/06/2001
L	Mobilier et matériel de bureau	15	19/06/2001
L	Matériel informatique	5	19/06/2001
L	Concessions brevets licences	5	19/06/2001
L	Logiciels	5	19/06/2001
L	Engins de nettoyage véhicules	5	19/06/2001
L	Frais de recherche et de développement	5	19/06/2001

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	317 190,00	I 298 748,04
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	270 000,00	251 558,06
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	270 000,00	251 558,06
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	47 190,00	47 189,98
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	47 190,00	47 189,98
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	298 748,04	93 463,00	0,00	392 211,04

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2	

RESSOURCES PROPRES

RESSOURCES PROPRES					
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	610 367,00	III 610 364,48		
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00		
10222	FCTVA	0,00	0,00		
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	610 367,00	610 364,48		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28131	Bâtiments	245 610,00	245 610,84		
28135	Installations générales, agencements,	158 129,00	158 129,22		
28153	Installations à caractère spécifique	60 716,00	60 715,42		
28154	Matériel industriel	3 025,00	3 025,20		
28182	Matériel de transport	2 292,00	2 292,20		
28183	Matériel de bureau et informatique	4 975,00	4 974,20		
28184	Mobilier	905,00	904,00		
29	Dépréciation des immobilisations				
39	Dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à répartir plusieurs exercices				
4818	Charges à étaler	134 715,00	134 713,40		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	610 364,48	0,00	228 333,80	0,00	838 698,28

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	392 211,04
Ressources propres disponibles	IV	838 698,28
Solde	V = IV - II (3)	446 487,24

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6		

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL			1 909 043,00	19 212,80	134 713,40	1 755 116,80	
2017	Indemnité financière	20	04/09/2012	76 851,23	19 212,80	3 842,56	53 795,87
2017	Indemnité financière	14	17/11/2016	1 832 191,77	0,00	130 870,84	1 701 320,93

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	Immobilisations corporelles Installations générales agencements	35 794,89	0,00	0
	Immobilisations corporelles Mobilier de bureau et informatiqu	2 499,89	0,00	0
	Immobilisations corporelles Autres	5 243,92	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		43 538,70	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Réalisations	
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition Cumul des (coût historique) amortissements		Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
20	Immobilisations incorporelles	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00		
	TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux	Taux initi Index (4)	Taux actua-	moyen cour l'année Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					riel (5)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Onland do matic de Hentiele L. 2000 4 de 2000	Walas	
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	vale	ur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités	0,00	0,00	0,00			
8018 Autre	es engagements donnés	0,00	0,00	0,00			
Au profit d	organismes publics	0,00	0,00	0,00			
Au profit d	'organismes privés (1)	0,00	0,00	0,00			
	TOTAL					0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
			années				
8027 Subve	entions à recevoir par annuités (annui	tés restant à recevoir)	0,00	0,00	0,00		
8028 Autres	8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00
A l'exception	on de ceux reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00		
Engagemer	nts reçus des entreprises	_	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL					0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	_	S POURVUS SUR BETAIRES EN ETI	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	0,00	9,00	4,00	0,00	4,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 577 332,14	1 540 287,88	0,00	1 540 287,88
RECETTES	1 577 332,14	1 183 741,88	0,00	1 183 741,88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	838 700,80	342 286,74	93 463,00	435 749,74
RECETTES	838 700,80	838 698,28	0,00	838 698,28

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE

3 – PRESENTATION AGREGEE				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 577 332,14	1 540 287,88	0,00	1 540 287,88
RECETTES	1 577 332,14	1 183 741,88	0,00	1 183 741,88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	838 700,80	342 286,74	93 463,00	435 749,74
RECETTES	838 700,80	838 698,28	0,00	838 698,28
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 416 032,94	1 882 574,62	93 463,00	1 976 037,62
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 416 032,94	2 022 440,16	0,00	2 022 440,16

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présents : 38 Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES: Pour: 36 Contre: 3 Abstentions: 7

Date de convocation : 22/06/2018

Présenté par (1) Le Maire, A Saint Maur des Fosses le 28/06/2018 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Saint Maur des Fosses, le 28/06/2018 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

•

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

Drai Carole	
Dubois Laurent	
Fiastre Valerie	
Fievet Pierre Andre	
Gaillard Rene	
Gautrand Genevieve	
Gerard Marie Pierre	
Guillard Pierre	
Jahandier Jocelyne	
Jurado Rosa	
Kaspi Andre	
Kocher Julien	
Lagarde Sylvie	
Launay Cedric	
Laurent Denis	
Lecuyer Nadia	
Leraitre Helene	
Leroy Jacques	
Luciani Pascale	
Petteni Henri	
Ribeiro Patricia	
Roesch Germain	
Soulis Dominique	
Tessier Jean Richard	
Theves Catherine	
Verneau Bernard	
Viscardi Jacqueline	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - CA - 2017

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.